

ReportCyber (ACORN)

Australie

ReportCyber

ReportCyber has replaced ACORN as the place to report cybercrimes.

Description du programme

ACORN (aujourd'hui ReportCyber) est un mécanisme d'autodéclaration en ligne pour les infractions de cybercriminalité en Australie. Le programme permet aux Australiens de signaler tout cyberincident. La plateforme reçoit les signalements, fournit des renseignements aux organismes d'application de la loi australiens, et offre des conseils en matière de prévention du crime.

Thématiques

Tous les cybercrimes et cyberincidents.

Intervention

- Plateforme de signalement ;
- ACORN renvoie automatiquement les signalement reçus vers l'organisme le plus approprié, en fonction des dispositions énoncées dans le protocole ;
- Accès à des conseils en prévention pour tous les utilisateurs. Ces conseils comprennent des informations pour les particuliers sur la façon de prévenir et de se protéger de la cybercriminalité.

Le programme en quelques mots

Objectif du programme: L'objectif global d'ACORN est d'améliorer les réponses stratégiques, opérationnelles et tactiques à la cybercriminalité.

Population cible: population générale et entreprises

Date de mise en oeuvre: novembre 2014

Statut du programme: actif mais désormais sous l'appellation ReportCyber

Organisation instigatrice: gouvernement australien

Portée géographique: nationale

Site web

Évaluation du programme

L'évaluation a été effectuée par l'Australian Institute of Criminology (AIC) et l'Evaluation Working Group (EWG). Pour évaluer ACORN, l'AIC a recueilli des données sur le traitement des rapports sur la cybercriminalité, les activités de renseignement et les activités d'application de la loi, et a recueilli les points de vue d'un large éventail d'intervenants.

Les éléments suivants ont été pris en compte dans l'évaluation du programme :

- Sondage auprès du grand public pour déterminer le niveau de victimisation de la cybercriminalité, de signalement et de satisfaction à l'égard du processus de déclaration des incidents et la perception générale de l'action du gouvernement face à la cybercriminalité au cours des 12 mois précédant le lancement d'ACORN, et 12 mois après sa mise en œuvre.
- Série d'entrevues avec des cadres supérieurs, des analystes du renseignement et des enquêteurs qui ont participé à l'élaboration, à la gestion et au fonctionnement d'ACORN.
- Enquêtes auprès des organismes d'application de la loi pour fournir un aperçu de la nature et de l'étendue des signalements sur la cybercriminalité à la police avant et après la mise en œuvre de ACORN.
- Sondage auprès des utilisateurs d'ACORN

Résultats et impacts

- 60% des victimes qui ont émis un signalement étaient satisfaites du processus de déclaration. De plus, en 2015-2016, près des trois quarts des signalements présentés à l'ACORN ont été automatiquement envoyés à la police et aux organismes de réglementation pour examen plus approfondi.
- Environ les 2/3 des victimes qui ont lu les conseils de prévention ont déclaré avoir commencé à utiliser ou à utiliser plus fréquemment au moins une stratégie de prévention.
- Les 3/4 des victimes (77%) ont déclaré que l'ACORN était facile à trouver et à utiliser. 82% des victimes ont été en mesure de fournir tous les renseignements demandés. 74 % des victimes ont indiqué que les questions posées étaient pertinentes.
- Moins du tiers de toutes les victimes (29 %) étaient satisfaites du résultat de leur déclaration. Les victimes de cyberintimidation, de harcèlement en ligne et de harcèlement criminel étaient les moins satisfaites (21 %), suivies des victimes de problèmes d'achat et de vente en ligne (24 %). Cependant, environ les deux tiers des victimes (66 %) ont indiqué qu'elles utiliseraient de nouveau l'ACORN.
- Moins de 1 % des signalements ont permis de mener à bien une enquête qui a permis d'identifier un délinquant, et moins de 1 % des autres rapports ont donné lieu à des poursuites fructueuses.



Chaire de recherche
en prévention de la cybercriminalité

La Chaire de recherche en prévention de la cybercriminalité a été créée à l'initiative de l'Université de Montréal, de Desjardins et de la Banque Nationale du Canada. Dirigée par Benoît Dupont, chercheur au Centre international de criminologie comparée de l'Université de Montréal, elle a pour mission de contribuer à l'avancement de la recherche sur les phénomènes cybercriminels sous l'angle de leur prévention.

